

Concours scolaire d'histoire locale de Saint-Germain-en-Laye

Règlement

1. Généralité

Le « concours Claude Petit » ou "Concours d'histoire de Saint-Germain-en-Laye" est ouvert aux élèves des établissements publics et privés de la ville de Saint-Germain-en-Laye, du cycle primaire à la classe de Terminale. Il prendra la forme d'un mémoire individuel ou collectif d'histoire de Saint-Germain-en-Laye par niveau d'études, si possible en rapport avec le programme national. Les sujets seront librement choisis par les candidats. Le nombre des mémoires individuels ou collectifs est limité à trois par établissement scolaire. Le nombre des élèves participant à un mémoire collectif est limité à cinq. Une première sélection s'impose sous l'initiative du Chef d'Etablissement.

2. Conditions de réalisation

Il est recommandé aux Professeurs d'école, Professeurs d'histoire, Bibliothécaires, d'aider les candidats à préparer l'épreuve: choix minutieux du sujet, de la bibliographie, des illustrations. Les jeunes candidats seront incités à faire des recherches sur les livres d'histoire à la Bibliothèque Municipale (Fonds local), au centre de documentation du Musée des Antiquités Nationales, au Musée départemental Maurice Denis-Le Prieuré, au Musée de la Fondation du Général Leclerc de Hautesclocque, Maréchal de France et de la 2e DB, au Musée Claude Debussy, ou dans tout autre lieu local d'histoire ou de culture.

3. Envoi des travaux

Les mémoires collectifs ou individuels seront déposés à la Maison des Associations -3, rue de la République-, et adressés au Jury du Concours d'histoire de Saint-Germain-en-Laye, au plus tard le 30 avril de l'année scolaire.

4. Jury

Monsieur le Maire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Député, Madame et Monsieur les Conseillers Généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Monsieur le Directeur du Musée des Antiquités Nationales, Madame le Maire chargé de la vie scolaire, Monsieur le Maire chargé des affaires culturelles, Messieurs les Huissiers, Monsieur le Directeur de l'I.U.F.M., Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'histoire et de l'Éducation Nationale, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement, Mesdames et Messieurs les Professeurs, Mesdames et Messieurs les Professeurs d'école, Mesdames et Messieurs les membres des Amis du Vieux Saint-Germain, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur, Monsieur le Président des Amis du Vieux Saint-Germain.

Réunion du jury, début ou mi-mai.

5. Remise des prix

Les meilleurs mémoires seront primés lors d'une cérémonie officielle à la Mairie de Saint-Germain-en-Laye, fin mai ou début juin. Ils seront archivés à la Bibliothèque Municipale.